



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 29 : Rapport sur la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) conformément à l'approche systémique globale et sur l'évolution du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) au-delà de 2010

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE L'APPROCHE SYSTÉMIQUE GLOBALE DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le cycle d'audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), conformément à l'approche systémique globale (CSA) a été lancé en 2005 et s'achèvera d'ici la fin de 2010. L'objectif des audits USOAP CSA est d'évaluer la mise en œuvre effective par les États des huit éléments critiques d'un système de supervision de la sécurité et l'état de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARP) liées à la sécurité, des procédures associées, des éléments indicatifs et des pratiques liées à la sécurité. Au 31 juillet 2010, 164 audits CSA avaient été réalisés.

Afin de comprendre les résultats des audits menés dans le cadre de l'approche CSA, les renseignements recueillis aux fins des audits, ainsi que les constatations faites lors des audits eux-mêmes ont été systématiquement qualifiés et quantifiés. Ces renseignements ont été compilés pour la période de 2005 à 2010 et figurent à présent dans la troisième édition de l'analyse des résultats d'audit CSA, accessible sur l'ICAO-NET. Alors que ces résultats d'audit ont révélé que les constatations sont encore faites dans les domaines des licences du personnel, de l'exploitation des aéronefs et de la navigabilité des aéronefs, la majorité des constatations des audits dans le cadre de la CSA porte sur les nouveaux domaines d'audit, c'est-à-dire les aéroports, les services de navigation aérienne et les enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation.

Suite à donner : L'assemblée est invitée à prendre note de la mise en œuvre globale du programme USOAP.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A : Sécurité — <i>Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire.
<i>Références :</i>	Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) Doc 7300, <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité, Partie A — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité</i> Doc 9735, <i>Manuel d'audit de supervision de la sécurité</i> Bulletin électronique EB 2009/27

1. INTRODUCTION

1.1 L'Assemblée a créé le programme USOAP en 1998 (Résolution A32-11) prévoyant des audits de la sécurité réguliers, obligatoires, systématiques et harmonisés de tous les États membres. En 2004, à sa 35^e session, l'Assemblée (Résolution A35-6) a décidé que la réalisation des audits dans le cadre du programme USOAP devrait passer d'une approche Annexe par Annexe à une approche systémique globale (CSA). Le programme a été élargi afin d'inclure les dispositions relatives à la sécurité qui figurent dans toutes les Annexes liées à la sécurité. L'application de l'approche CSA a commencé en janvier 2005, et le mandat est de réaliser un audit de tous les États d'ici la fin de 2010.

1.2 L'objectif des audits USOAP CSA est d'évaluer la mise en œuvre effective par les États des huit éléments critiques d'un système de supervision de la sécurité et l'état de mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI liées à la sécurité, des procédures associées, des éléments indicatifs et des pratiques liées à la sécurité.

2. AUDITS

2.1 Au 31 juillet 2010, un total de 164 États membres avaient été audités dans le cadre de l'approche CSA, ainsi que deux régions administratives spéciales de Chine (SAR). En outre, l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AES A) a été auditée deux fois. Tous les États audités ont soumis un plan de mesures correctives conçu pour résoudre les constatations identifiées par les équipes d'audit de l'OACI. Il reste vingt-six audits à achever dans le cadre de la CSA, mais ils ne seront pas tous achevés d'ici la fin de 2010 en raison de restrictions de voyage au sein de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'il est indiqué dans le programme d'activité USOAP affiché sur le site web ICAO-NET. Dans ces cas, les audits seront réalisés dès que les conditions de sécurité s'amélioreront.

2.2 Les résultats des audits CSA sont continuellement à la disposition de l'OACI, de tous les États membres de l'OACI et d'autres parties prenantes pertinentes, par l'intermédiaire du site web restreint USOAP (<http://www.icao.int/soa>). En outre, des rapports annuels complets sont produits et mis à disposition sur l'ICAO-NET. Ces rapports contiennent des analyses des résultats d'audit CSA et le rapport le plus récent couvre la période d'avril 2005 à juillet 2010. Les analyses que l'on trouve dans les rapports annuels sont basées sur la mise en œuvre par les États des éléments critiques (EC) d'un système de supervision de la sécurité et permettent d'identifier les domaines de préoccupation à l'échelle globale, à l'échelle régionale et pour les États individuels et groupes d'États. L'OACI utilise ces renseignements pour évaluer l'impact des préoccupations de sécurité sur la sécurité de l'aviation dans le monde et examiner les options qui s'offrent pour améliorer la conformité des États aux SARP. Ces renseignements peuvent également être utilisés pour identifier les États qui peuvent avoir besoin d'assistance pour mettre en place des systèmes efficaces de supervision de la sécurité.

2.3 L'analyse des résultats d'audit couvre les 164 audits de supervision de la sécurité achevés dans le cadre de la CSA au 31 juillet 2010. Comme le montre l'appendice à la présente note de travail, lorsque le document d'analyse a été publié, la moyenne mondiale d'absence de mise en œuvre effective des huit éléments critiques s'établissait à 42,3 pour cent. L'élément critique pour lequel on constate le plus haut degré de manque de mise en œuvre effective a été l'EC-4, Qualifications et formation du personnel technique, pour lequel la moyenne était de 60,5 pour cent. Des constatations ont été faites dans tous les domaines d'audit, mais il convient de noter que la majorité des constatations d'audit conformément à la CSA portait sur les domaines d'audit non audités dans le cadre du cycle initial d'audits (aérodromes, services de navigation aérienne, et enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation).

3. LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS D'AUDIT ET LES PROBLÈMES GRAVES DE SÉCURITÉ

3.1 Conformément à la détermination de l'Organisation à améliorer la transparence et le partage des renseignements de sécurité, les rapports d'audit de l'OACI sont publiés sur un site web restreint qui est accessible à tous les États membres de l'OACI. En outre, la plupart des renseignements d'audit sur la sécurité de l'OACI sont disponibles sur le site web public d'échange d'informations sur la sécurité des vols. En ce qui concerne le cycle des audits CSA, 174 des 176 États, auxquels leur consentement a été demandé pour la publication des renseignements d'audit l'ont donné. Les États qui n'ont pas consenti à la publication de ces renseignements sont la Guinée équatoriale et la République centrafricaine.

3.2 Outre le partage des rapports d'audit avec les États membres, l'OACI a également entrepris de partager avec eux les renseignements concernant les problèmes graves de sécurité (PGS) détectés. Un PGS peut être constaté lors d'un audit CSA et se définit comme étant un problème qui se pose : « lorsque l'État audité permet au détenteur d'une autorisation ou d'une homologation d'exercer les privilèges qui y sont attachés, alors que les exigences minimales établies par l'État et par les normes des Annexes de l'OACI ne sont pas remplies, ce qui entraîne un risque immédiat pour la sécurité de l'aviation civile internationale. »

3.3 Ainsi qu'il est expliqué dans le Bulletin électronique EB 2010/7, lorsqu'un PGS est détecté, un bref délai est accordé à l'État pour qu'il prenne des mesures correctives immédiates. Si des mesures correctives immédiates ne sont pas prises pour résoudre le problème, les renseignements sont communiqués à tous les États membres par affichage sur le site web USOAP à accès restreint : <http://www.icao.int/soa>. Les PGS ne sont retirés du site web qu'une fois que l'OACI a validé leur résolution. Sur les 18 États dans lesquels des PGS ont été détectés lors de l'audit CSA, cinq les ont résolus avec succès, soit avant, soit peu de temps après l'affichage du PGS sur le site web à accès restreint. Toutefois, 13 États ont encore des PGS non résolus, et le Secrétariat s'emploie à les régler avec eux.

3.4 La Conférence de haut niveau de 2010 sur la sécurité, qui s'est tenue à Montréal du 29 mars au 1^{er} avril 2010, a recommandé que l'OACI évalue des mesures visant à augmenter la transparence, et notamment les modalités de la communication des informations sur les PGS au public sous une forme qui lui permettrait de prendre une décision en connaissance de cause au sujet de la sécurité du transport aérien. Afin de donner suite à cette recommandation, le Secrétariat de l'OACI élaborera un mécanisme pour fournir ces renseignements au public. Le mécanisme sera présenté au Conseil pour approbation au cours de sa 191^e session.

4. ACTIVITÉS DU PROGRAMME USOAP AUTRES QUE LES AUDITS

4.1 Certification du programme USOAP selon la norme ISO 9001-2008

4.1.1 À sa 33^e session, l'Assemblée a demandé (voir la Résolution A33-8) que soit entreprise une étude sur la mise en place d'un mécanisme indépendant d'assurance de la qualité, pour suivre et évaluer la qualité du programme et rendre compte au Conseil. Conformément aux recommandations de l'étude, la section des Audits de la supervision de la sécurité (SOA) de l'OACI a été certifiée ISO 9001-2000 en 2002.

4.1.2 La certification ISO a été renouvelée à plusieurs reprises et, en octobre 2008, elle a été étendue afin d'inclure la Sous-Direction des audits de la sécurité et de la sûreté (SSA). La SSA, y compris la section SOA, a été recertifiée ISO 9001-2008 en juin 2010. Cette certification couvre la préparation, la conduite et les rapports des audits de supervision de la sécurité, la formation des auditeurs du programme USOAP, les séminaires et autres activités liées à la supervision de la sécurité de la sous-direction. Le plus récent audit de maintenance a été mené par *Moody Certification of North America* en octobre 2009.

4.2 Formation des auditeurs

4.2.1 Tous les auditeurs de l'OACI doivent suivre avec succès la formation des auditeurs de l'USOAP, et notamment la formation au système de gestion de la qualité SOA, ainsi qu'une formation en cours d'emploi dispensée lors d'une mission réelle d'audit. L'OACI maintient un fichier d'auditeurs qualifiés en dispensant des cours réguliers de formation des auditeurs. Depuis le début du cycle d'audits CSA en 2005, 14 cours ont ainsi été dispensés, qui ont abouti à la formation de plus de 290 experts du siège de l'OACI, des bureaux régionaux, des États membres de l'OACI et d'organisations internationales. Actuellement, il y a 78 auditeurs actifs dans le fichier USOAP.

4.3 Conduite de séminaires et ateliers liés à la supervision de la sécurité

4.3.1 Dans le cadre du programme USOAP, l'OACI a élaboré et conduit des séminaires et ateliers liés à la supervision de la sécurité, portant sur toute une gamme de sujets, et notamment les systèmes de gestion de la supervision de la sécurité, l'exploitation et la navigabilité des aéronefs et les systèmes de gestion de la sécurité. En outre, l'OACI a été invitée à appuyer des conférences, des séminaires et ateliers organisés par des États membres de l'OACI et par des organismes internationaux et régionaux d'aviation civile. Les séminaires/ateliers liés à la supervision de la sécurité, organisés par l'OACI, fournissent aux responsables nationaux et à leurs personnels des exemples pratiques qui les guident dans la mise en place et la gestion d'un système efficace de supervision de la sécurité.

4.3.2 Les séminaires et ateliers USOAP sont considérés comme un important outil d'assistance générique aux États membres. Depuis le début du cycle CSA d'audits en 2005, 17 séminaires au total ont été organisés, dont quatre sur une base de recouvrement des coûts, à la demande d'États membres de l'OACI. Au total, 792 responsables de 85 États et six organisations internationales ont participé à ces séminaires.

4.4 Élaboration d'éléments indicatifs liés à la supervision de la sécurité

4.4.1 Une autre façon dont l'OACI appuie la mise en œuvre de systèmes efficaces de supervision de la sécurité est par la fourniture d'éléments indicatifs aux États membres. Les éléments indicatifs liés à la supervision de la sécurité sont actuellement disponibles et de nouvelles éditions du *Manuel de supervision de la sécurité*, Partie A — *Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité* (Doc 9734) et du *Manuel d'audits de la supervision de la sécurité* (Doc 9735) sont actuellement en cours d'élaboration en vue de l'adoption de la méthode de surveillance continue.

4.5 Appui fourni à l'USOAP par les États membres

4.5.1 L'appui que fournissent les États membres de l'OACI et des organisations internationales au programme USOAP est essentiel pour la mise en œuvre efficace du programme. Ce précieux concours se concrétise principalement par le détachement à court et à long terme d'experts pour aider à la conduite

des audits CSA. Depuis le lancement du cycle d’audits CSA en 2005, neuf États ont fourni 13 experts détachés à long terme au programme, alors qu’au total 31 États ont fourni 75 experts détachés à court terme.

4.6 **Mise en place d’arrangements de coopération avec des entités internationales et régionales**

4.6.1 L’USOAP continue à coordonner ses activités avec les organisations avec lesquelles des mémorandums de coopération ont été signés, et notamment l’Agence européenne de sécurité de l’aviation aérienne (AESA), EUROCONTROL, l’Association du transport aérien international (IATA) et le Comité aéronautique inter-États (IAC).

4.6.2 Un accord a également été conclu entre l’USOAP et la Commission européenne afin d’établir une procédure pour l’échange de renseignements liés à la supervision de la sécurité, y compris l’accès à la base de données SAFA (Évaluation de la sécurité des aéronefs étrangers). On s’attend à ce que d’autres accords de ce type soient signés avec d’autres entités internationales et régionales à mesure que l’USOAP avance dans la mise en œuvre d’une méthode de surveillance continue.

4.6.3 La Conférence de haut niveau de 2010 sur la sécurité a recommandé que l’OACI conclue de nouveaux accords et modifie les accords existants pour le partage de renseignements confidentiels sur la sécurité avec des entités et organisations internationales afin de réduire le fardeau qui pèse sur les États en raison d’audits ou d’inspections répétitifs, et de diminuer la répétition systématique d’activités de surveillance. L’OACI a déjà signé une déclaration d’intention concernant l’élaboration d’un accord sur l’échange mondial d’informations sur la sécurité avec l’Administration fédérale de l’aviation des États-Unis (FAA), la Commission de l’Union européenne (CE) et l’Association du transport aérien international (IATA). Au cours des prochains mois, les parties établiront un cadre pour l’échange de renseignements. Ce cadre portera sur les aspects techniques, aspects de confidentialité, aspects juridiques et politiques, ainsi que sur la pertinence et le calendrier des informations recueillies.

5. **CONCLUSIONS**

5.1 Les États membres de l’OACI ont donné la preuve de l’appui qu’ils apportent à l’USOAP en concluant chacun un protocole d’accord avec l’OACI avant leurs audits, et en soumettant leurs plans de mesures correctives dans les délais spécifiés. En conséquence de cet effort soutenu, le cycle CSA d’audits a recueilli une vaste quantité de renseignements qui seront précieux, aussi bien pour les États que pour l’OACI, dans l’évaluation de l’état de mise en œuvre des SARP de l’OACI et la mise en œuvre efficace par les États des éléments critiques d’un système de supervision de la sécurité.

5.2 Les renseignements recueillis dans le cadre de la CSA ont permis à l’OACI de réaliser une analyse détaillée des constatations des audits, de déterminer les domaines où existent des préoccupations de sécurité qui exigent une attention spéciale, et d’établir la priorité des solutions possibles. Des renseignements précis, factuels et opportuns permettent aux États membres et à la communauté aéronautique, de manière générale, d’aider à la résolution des problèmes de sécurité détectés. Toutefois, cela exige que les renseignements recueillis par l’OACI soient actualisés régulièrement. À cette fin, une fois que le cycle CSA sera achevé en décembre 2010, le programme USOAP passera à la méthode de surveillance continue (CMA), ainsi qu’il est expliqué dans la note A37-WP/37.

APPENDICE

PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ

NIVEAU GLOBAL DE NON-MISE EN OEUVRE EFFECTIVE DES HUIT ÉLÉMENTS CRITIQUES D'UN SYSTÈME DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (%)

■ Global – 164 États audités – Audits d'approche systémique globale 42,3 %

